

# Directeur ingénierie sécuritaire

RNCP37406 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 344, 344t                                            |
| Formacode(s)            | 42803, 32037, 42881                                  |
| Code(s) ROME            | K1706, K1401, K1704, K2502, K1703                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 18/10/2027                                           |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

| Organisme                                       | SIRET          | Habilitation                     |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| COMMANDO PARACHUTISTE DE L'AIR n° 10 (CPA 10)   | —              | Organiser l'évaluation           |
| ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE | 15700010000055 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La qualification de «Directeur ingénierie sécuritaire » est ouverte aux officiers de gendarmerie et des armées (pour 25 %) et aux cadres supérieurs des secteurs privé et public (pour 75 %).

Plus que jamais, la sécurité est au cœur des préoccupations de l'État et des entreprises. Le métier de directeur ingénierie sécuritaire, responsable de la sûreté de son organisation, est un maillon fort de la chaîne de sécurité globale.

Dans un contexte national et international de plus en plus complexe et menaçant, le métier de directeur ingénierie sécuritaire répond à un besoin important de compétences spécifiques dont la valorisation par la certification au profit du ministère, des entreprises et des administrations est incontournable.

Un besoin de compétences dans un contexte de menaces globales.

Face aux tensions sécuritaires croissantes qui menacent les organisations, le métier de directeur ingénierie sécuritaire est de plus en plus exigeant.

Les organisations subissent une diversification considérable des menaces et des risques qui pèsent sur elles et leurs intérêts économiques dans les domaines suivants :

- terrorisme ;
- cyberattaques / cybermenaces ;
- banditisme ;
- risques naturels ;
- risques sociaux ;
- insurrections et contre-insurrections ;

- conflits armés.

S'ajoute aux menaces un environnement de la sûreté d'une complexité croissante due à la conjonction de nombreux facteurs :

- une dynamique nationale et mondiale de plus en plus agressive ;
- une diversification et une intensification des menaces ;
- un état de crise quasi permanent ;
- un développement des outils digitaux qui offre autant de fragilités ;
- un cadre législatif et institutionnel complexe.

La crise du Covid.19 et les nouveaux risques qui en découlent ont mis en exergue cette complexité en plaçant le directeur ingénierie sécuritaire au cœur des problématiques de continuité d'activité (télétravail, sécurité sanitaire, réorganisation...).

L'ampleur des menaces impose donc une approche transverse au sein des organisations, qu'elles soient civiles ou militaires, publiques ou privées, en y associant notamment les directions métiers et les dirigeants.

Dans ce contexte, la montée en compétence des professionnels du secteur de la sûreté est un enjeu fondamental de sécurité clairement identifié par les opérateurs.

Toutes les organisations modernes identifient que la protection de leurs personnels et de leurs intérêts matériels et immatériels imposent une densification des compétences en :

- renforçant des compétences spécifiques de leurs responsables sûreté ;
- développant qualitativement la coproduction de sécurité entre les entreprises, les administrations et les services régaliens de l'État (fonction sécurité, défense, diplomatie, justice...) ;
- intégrant les processus de décloisonnement entre les professionnels de la sûreté et ceux des fonctions connexes et annexes à ce métier ;
- élargissant les réflexions et les compétences relatives aux situations de handicap des collaborateurs dans les processus de sûreté.

#### ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur ingénierie sécuritaire est chargé des activités suivantes au sein de son organisation.

1. Dans le domaine de l'évaluation des risques et des menaces en France et à l'international :

- Analyser une organisation, privée ou publique, face à toute menace et risque criminel en France ou à l'international ;
- Évaluer et piloter l'organisation face à la menace et au risque criminel dans un environnement donné en France ou à l'international.

2. Dans le domaine de la politique générale de la sûreté de l'organisation en tenant compte du continuum de sécurité :

- Organiser l'actualisation et l'optimisation des connaissances stratégiques ;
- Définir la politique générale de la sûreté de l'organisation ;
- Piloter et développer la politique générale de la sûreté de l'organisation.

3. Dans le domaine de la gestion d'une crise de haute intensité :

- Piloter une gestion de crise
- Conduire une sortie de crise

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le directeur ingénierie sécuritaire est capable de :

1. Évaluer les menaces et les risques dans un environnement donné en France et à l'international :

- Conduire une analyse d'investigation et de contrôle interne, afin d'évaluer l'organisation, sa stratégie, son fonctionnement, ses métiers, ses acteurs et ses processus décisionnels ;
- Maîtriser le cadre juridique permettant de contrôler le respect des réglementations en vigueur dans les choix de l'organisation, en matière de sécurité et dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- Afin de définir le risque sûreté, Identifier les actifs de l'organisation et proposer des préconisations en termes d'actions ou de prévention à la direction de l'organisation ;
- Superviser la coordination et la vérification des audits, diriger la réalisation des plans de sûreté des sites de l'organisation et élaborer la partie sûreté pour la conception du schéma directeur ;
- Formaliser les options limitant le risque et étudier leur faisabilité pour une organisation privée ou publique ;
- Afin de prévenir le risque criminel, conseiller le COMEX et le CA sur l'exposition de l'organisation, en présentant l'évolution de ce risque ;
- Piloter une expertise des besoins de l'organisation en termes de sûreté en coordonnant le réseau d'experts métiers

- ;
  - Chiffrer le risque et négocier les moyens financiers nécessaires pour le gérer.
2. Organiser et conduire la politique générale de la sûreté de l'organisation :
- Diriger une veille exhaustive permettant de disposer de connaissances réglementaires et actualisées ;
  - Afin de prévenir les cybermenaces piloter une veille technologique et cyber permettant de disposer des innovations technologiques répondant aux nouvelles menaces ;
  - Optimiser les processus de l'organisation en mettant en place une veille expérientielle ;
  - Inscrire la fonction sûreté dans la stratégie globale de l'organisation en ayant une approche de découplage de services ;
  - Élaborer une politique performante de la protection du patrimoine matériel et immatériel de l'organisation en intégrant la coproduction de sécurité ;
  - Organiser la fonction sûreté de l'organisation en matière de ressources humaines et financières ;
  - Promouvoir une culture de la sûreté au sein de l'organisation ;
  - Afin de créer des synergies en interne comme en externe, développer des réseaux dans un objectif de performance.
3. Assurer la gestion et la coordination d'une situation de crise :
- Analyser les événements conduisant à une situation de crise de haute intensité ;
  - Coordonner et décider en situation de crise de haute intensité et de stress et tenir compte de l'inter-services ;
  - Afin de maîtriser les flux d'informations, communiquer en situation de crise ;
  - Coordonner le Plan de Reprise d'Activité ou de Continuité d'Activité en lien avec la stratégie de l'organisation ;
  - Organiser le retour d'expérience (RETEX), prendre en compte l'accompagnement des personnels exposés et capitaliser par une démarche d'amélioration.

## Blocs de compétences

### RNCP37406BC01 — Évaluer la menace et le risque dans un environnement complexe en France et à l'international

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- C.1.1.1 : Conduire une analyse d'investigation et de contrôle interne, afin d'évaluer l'organisation, sa stratégie, son fonctionnement, ses métiers, ses acteurs et ses processus décisionnels sur plusieurs types de milieu (dont sûreté nucléaire, maritime, aéroportuaire, etc...)
- C.1.1.2 Maîtriser le cadre juridique permettant de contrôler le respect des réglementations en vigueur dans les choix de l'organisation en matière de sécurité et dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- C.1.1.3 Afin de définir le risque sûreté, identifier les actifs de l'organisation et proposer des préconisations en termes d'actions ou de prévention à la direction de l'organisation.
- C.1.1.4 Superviser la coordination et la vérification des audits, diriger la réalisation des plans de sûreté des sites de l'organisation et élaborer la partie sûreté pour la conception du schéma directeur.
- C.1.2.1 Formaliser les options limitant le risque et étudier leur faisabilité pour une organisation privée ou publique.
- C.1.2.2 Afin de prévenir le risque criminel, conseiller le COMEX et le CA sur l'exposition de l'organisation, en présentant l'évolution de ce risque.
- C.1.2.3 Piloter une expertise des besoins de l'organisation en termes de sûreté en coordonnant le réseau d'experts métiers.
- C.1.2.4 Chiffrer le risque et négocier les moyens financiers nécessaires pour le gérer.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Mise en situation professionnelle réelle au sein d'une organisation multi-sites avec analyse des menaces et des risques.
- Travail personnel de recherche avec rédaction de fiches thématiques de synthèse en lien avec des questions sûreté et avec les mises en situation professionnelle effectuées.
- Travail personnel de recherche avec rédaction d'une fiche thématique sur des questions géopolitiques.
- Travaux écrits amenant une réflexion et une articulation des connaissances spécifiques au domaine de la sûreté notamment sur le plan juridique et sur les menaces criminelles et terroristes.
- Mise en situation professionnelle reconstituée suivi d'une présentation orale d'un sujet thématique et échange avec un jury.

- Rédaction et soutenance de mémoire professionnel sur la problématique sûreté choisit par le candidat et présenté à un jury suivi d'un échange.

Par la voie de la VAE :

- Étude du livret 2,
- Entretien oral avec le jury,
- Mise en situation et travaux complémentaires, si nécessaire.

## **RNCP37406BC02 — Organiser et conduire la politique générale de la sûreté de l'organisation en tenant compte du continuum de sécurité**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

C.2.1.1 Diriger une veille exhaustive permettant de disposer de connaissances réglementaires et actualisées.

C.2.1.2 Afin de prévenir les cybermenaces piloter une veille technologique et cyber permettant de disposer des innovations technologiques répondant aux nouvelles menaces.

C.2.1.3 Optimiser les processus de l'organisation en mettant en place une veille expérientielle.

C.2.2.1 Inscrire la fonction sûreté dans la stratégie globale de l'organisation en ayant une approche de découplage de services.

C.2.2.2 Élaborer une politique performante de la protection du patrimoine matériel et immatériel de l'organisation en intégrant la coproduction de sécurité.

C.2.2.3 Organiser la fonction sûreté de l'organisation en matière de ressources humaines et financières.

C.2.3.1 Décliner la politique sûreté en plan d'actions périodique avec des objectifs de performance.

C.2.3.2 Promouvoir une culture de la sûreté au sein de l'organisation.

C.2.3.3 Afin de créer des synergies en interne comme en externe, développer des réseaux dans un objectif de performance.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Par la voie de la formation :

- Mise en situation professionnelle reconstituée consistant à organiser une veille en sous-groupe, à en analyser les résultats puis à en présenter la production sous forme d'un rapport incluant des préconisations. Deux exercices réalisés : Une fiche d'étonnement et une présentation orale devant un jury.
- Mise en situation professionnelle reconstituée consistant, sur la base de l'observation d'une organisation donnée, à proposer une politique globale de sûreté réalisés sous forme d'une fiche d'étonnement.
- Cas concrets par thématique (la stratégie d'entreprise, RH, finances...) en groupe avec présentation et argumentation des solutions en plénière.
- Rédaction et soutenance d'un rapport choisi parmi plusieurs thématiques liées au domaine de la sûreté présentant les axes de la politique générale de sûreté de l'organisation, l'analyse des points forts et des points de vigilance et en formulant des préconisations.
- Travaux écrits amenant une réflexion et une articulation des connaissances spécifiques à l'environnement et aux enjeux de la sûreté et aux menaces.
- Mise en situation professionnelle reconstituée en groupe sur des thématiques liées au management avec restitution devant un jury d'experts incluant un état des lieux, une analyse et des préconisations.
- Mise en situation professionnelle reconstituée consistant, sur la base de l'observation d'une organisation donnée, à proposer des orientations sur la mise en œuvre d'une politique globale de sûreté, incluant la coproduction de sûreté, réalisée sous forme d'une fiche d'étonnement.

Par la voie de la VAE :

- Étude du livret 2,
- Entretien oral avec le jury,
- Mise en situation et travaux complémentaires, si nécessaire.

## **RNCP37406BC03 — Gérer une crise de haute intensité (à savoir : situation d'urgence menaçant la survie de l'organisation et/ou des personnes).**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

C.3.1.1 Analyser les événements conduisant à une situation de crise de haute intensité

C.3.1.2 Coordonner et décider en situation de crise de haute intensité et de stress et tenir compte de l'inter-services.

C.3.1.3 Afin de maîtriser les flux d'informations, communiquer en situation de crise.

C.3.2.1 Coordonner le Plan de Reprise d'Activité ou de Continuité d'Activité en lien avec la stratégie de l'organisation.

C.3.2.2 Organiser le retour d'expérience (RETEX), prendre en compte l'accompagnement des personnels exposés et

capitaliser par une démarche d'amélioration.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Mise en situation professionnelle reconstituée d'une gestion de crise de haute intensité en condition d'urgence et de stress sur 24 H nécessitant la mise en œuvre de savoir faire spécifiques de gestion de crise dont la communication de crise. L'apprenant est accompagné et coaché durant tout l'exercice par un professionnel.
- Mises en situations professionnelles reconstituées de communication de crise avec un journaliste professionnel. Exercice individuel et en temps réel.
- Travaux écrits amenant une réflexion et une articulation des connaissances spécifiques à la gestion de crise et aux enjeux sûreté en de tel cas.
- Mise en situation professionnelle reconstituée d'une gestion de crise de haute intensité en condition d'urgence et de stress sur 24 H nécessitant la mise en œuvre de savoir faire spécifiques de gestion de crise dont la communication de crise. Chaque apprenant est accompagné et coaché durant tout l'exercice par un professionnel.

Par la voie de la VAE :

- Étude du livret 2,
- Entretien oral avec le jury,
- Mise en situation et travaux complémentaires, si nécessaire.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Placé auprès de l'autorité employeur (sous-directeur, directeur général, président directeur général...), le directeur ingénierie sécuritaire met en œuvre la politique sûreté et de gestion des risques défini par la direction de l'organisation concernée. Il peut faire parti de l'organisation ou intervenir à son profit en tant que conseil.

Il est un professionnel de l'ingénierie sécuritaire, considérant tant le spectre sûreté que celui de la sécurité et de l'anticipation des risques.

Il intervient au profit des organisations quelque soit leur standard (TPE, PME, Grandes entreprises, multinationales, Groupes, administrations, collectivités territoriales et organisation internationale...), aussi bien en France et à l'international.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein de la Gendarmerie

Les officiers de gendarmerie exerce principalement dans le domaine de la sûreté et de la prospective, ces fonctions seront mises en œuvre dans le cadre des emplois suivants :

- Commandant de compagnie de gendarmerie départementale ou spécialisée ;
- Commandant de groupement de gendarmerie départementale ou spécialisée ;
- Fonction au sein de la Direction des opérations et de l'emploi à la Direction Générale, de niveau de concepteur, chef de section ou de chef de bureau.

Dans le secteur civil

La qualification renvoi aux métiers suivants :

- Directeur sûreté/sécurité ;
- Décideur de stratégies de sûreté ;
- Auditeur/conseiller ingénierie de l'environnement sécuritaire.

La qualification perfectionne les compétences sûreté pour les fonctions suivantes :

- Dirigeants (DG, DRH, DAF, juridique,...) ;
- Gestionnaires des risques ;
- Responsable de la continuité de l'activité et de la gestion de crise ;
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- Responsable des infrastructures...

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Élevée (4/5)                                                                |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 700 €                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)        |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 24 576                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 48 %                                                                        |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 23 %                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance                               |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A - Conditions applicables aux officiers de gendarmerie

- être officier supérieur ;
- posséder un niveau d'anglais minium PLS 2222 ;
- justifier d'au moins six années d'expérience en unité opérationnelle ou en état-major ;
- avoir suivi le cursus de formation jusqu'à son terme et avoir validé les conditions d'obtention de la certification.

B - Conditions applicables aux personnes extérieures

- exercer des responsabilités de cadre supérieur ;
- posséder une parfaite maîtrise du français (écrit et parlé) ;
- posséder un niveau d'anglais minium TOIC 550 ;
- justifier d'au moins six années d'expérience professionnelle
- avoir suivi le cursus de formation jusqu'à son terme et avoir validé les conditions d'obtention de la certification ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour crime ou délit grave ;
- pour les candidats étrangers, être en situation régulière au regard de la législation sur le droit de séjour en France.

C - Conditions applicables aux personnels de l'Armée de l'Air et de l'Espace – Forces spéciales air

- être officier supérieur ;
- posséder un niveau d'anglais minium PLS 2222 ;
- avoir commandé une unité de protection en France ou à l'étranger ;
- justifier d'au moins trois à cinq années d'expérience de commandement en unité opérationnelle FSA ;
- avoir réalisé 2 opérations dans les fonctions de commandement de Task group ou de commandement en PC GFS.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification comprendra de trois à cinq membres, avec désignation de suppléants, et si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- un président ;
- deux membres du collège dit « professionnel » ;
- deux membres du collège dit « formateur ».

En cas de jury à trois personnes, il devra comprendre au moins deux professionnels du secteur, avec désignation de suppléants :

- un président, professionnel du secteur, non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession, non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession ou un formateur.

Les membres dits « professionnels » proviennent du secteur concerné, hors formateurs et hors organisme certificateur, si possible.

Qualité du président du jury :

- le commandant de l'EONN ou son représentant, pour la Gendarmerie nationale ;

- le commandant du CPA10 ou son représentant, pour l'armée de l'Air et de l'Espace.

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de trois à cinq membres avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- Le jury est présidé par le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant. Il est assisté de deux représentants du collège « professionnel » maximum et de deux représentants maximum du collège « formateur ».
- Les membres du collège « formateur » est constitué par des intervenants formateurs à la formation.
- Les membres du collège « professionnel » est constitué par des professionnels en exercice dans le domaine de la gestion des risques, de la sûreté ou de la sécurité des entreprises et des administrations. Ils sont, si possible, extérieur à l'organisme certificateur et ne sont pas formateur ;
- Il y a désignation de suppléants.

En cas de jury à trois personnes, il devra comprendre au moins deux professionnels du secteur, avec désignation de suppléants :

- un président, professionnel du secteur et non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession, non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession ou un formateur.

Les membres dits « professionnels » proviennent du secteur concerné, hors formateurs et hors organisme certificateur, si possible.

Qualité du président du jury :

- le commandant de l'EON ou son représentant, pour la Gendarmerie nationale ;
- le commandant du CPA10 ou son représentant, pour l'armée de l'Air et de l'Espace.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/10/2027

## Liens avec d'autres certifications

#### ANCIENNES VERSIONS

RNCP31535

## Pour plus d'informations

#### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Analyse globale des placements dans les métiers visés, dans les 6 mois après l'octroi de la certification professionnelle :

2021 : 87,5 %

2020 : 87,5 %

2019 : 87,5 %

2018 : 92,5 %

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37406/>

## Où se former

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Formations référencées | 1                  |
| Organismes             | 1                  |
| Régions couvertes      | 1                  |
| Prix indicatif         | 5 000 € – 19 500 € |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 36                |
| Parcours menés à terme | 33                |
| Taux d'achèvement      | 92 %              |
| Période                | 12/2023 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 37                |
| Montant total engagé     | 205 836 €         |
| Coût moyen par dossier   | 5 563 €           |
| Durée moyenne            | 190 h             |
| Période                  | 12/2023 – 09/2026 |
| France compétences       | 67 %              |
| Entreprise               | 20 %              |
| Reste à charge titulaire | 13 %              |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.